

## 440 Mention de collection / Vedette secondaire de titre (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Caractères à ignorer dans le classement

0-9 Nombre de caractères à ignorer dans le classement

### Codes de sous-zones

‡a Titre (NR)

‡n Numéro de la partie ou de la section du document (R)

‡p Nom de la partie ou de la section du document (R)

‡v Désignation des volumes ou désignation séquentielle (NR)

‡w Numéro de contrôle de notice bibliographique (R)

‡x Numéro international normalisé des publications en série (NR)

‡0 Numéro de contrôle de notice d'autorité (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone a été périmée en 2008 afin de simplifier la section des collections de sorte que toutes les mentions de titres de collection seront dorénavant entrées dans la zone 490 et toutes les vedettes secondaires de titre, elles seront entrées dans la zone 830.

La mention de collection consiste au titre de collection.

Cette zone est utilisée lorsque la mention de collection et la forme de la vedette secondaire contrôlée du titre de collection sont le même. La zone 440 est à la fois une mention de collection et une vedette secondaire de collection. En présence d'une zone 440, la zone 830 correspondante ne doit pas être utilisée puisqu'elle ne ferait que reproduire le contenu exact de la zone 440.

Étant donné que les mentions de collection ne comprennent pas les désignateurs de support (la sous-zone ‡h), lorsqu'une vedette secondaire de collection requiert un désignateur de support, on utilise alors la zone 490 pour la mention de collection avec une zone 8XX correspondante pour la vedette secondaire de collection.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

##### ▪ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur est non définie et contient un blanc (␣).

##### ▪ Second indicateur - Caractères à ignorer dans le classement

La position du second indicateur renferme une valeur qui détermine le nombre de positions de caractère correspondant à l'article placé en début de titre, par exemple le, la, les, un, une, des, etc., qui sont à ignorer dans le classement.

##### 0 - Pas de caractères à ignorer dans le classement

La valeur « 0 » indique que les positions de caractères correspondant à l'article initial sont ignorés lors des procédures de classement et d'enregistrement.

## Annexe H

### 440 00a Collection africaine

Les signes diacritiques ou les caractères spéciaux au début d'une zone de mention collection qui ne commencent pas par un article initial ne sont pas comptés en tant que caractères à ignorer.

### 440 00a Ökonomische Studien ; vBd. 22

#### 1-9 - Nombre de caractères à ignorer dans le classement

Une valeur autre que zéro indique que le titre commence par un article défini ou indéfini et doit être ignoré lors des procédures de classement et d'enregistrement. Tout signe diacritique, espacement ou signe de ponctuation associé à l'article et tout espacement ou signe de ponctuation précédant le premier caractère de classement est inclus au nombre des caractères à ignorer dans le classement. Cependant, tout signe diacritique associé au premier caractère de classement n'est pas inclus dans le nombre de caractères à ignorer dans le classement.

### 440 02a L'oeil oblique ; vno 1

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### 0a - Titre

La sous-zone 0a contient la partie du titre de la collection.

### 440 00a Collection Études collégiales

### 440 00a Américanités ; v1er

### 440 00a Série des agendas pour le changement ; vxposé no 1

### 0n - Numéro de la partie ou de la section du document

La sous-zone 0n renferme la désignation sous forme de numéro de la partie ou de la section d'un titre de collection. La numérotation est définie comme une indication de la séquence sous toute forme, par exemple Partie 1, Supplément A, Livre deux. Quant aux titres d'œuvres musicales, la sous-zone 0n contient le numéro d'ordre, d'opus ou d'index thématique.

### 440 00a Journal of polymer science. 0nPart C, 0pPolymer symposia ; vno. 39

### 440 04a The Rare book tapes. 0nSeries 1 ; v5

### 0p - Nom de la partie ou de la section du document

La sous-zone 0p renferme la désignation sous forme de nom de la partie ou de la section d'un titre de collection.

### 440 00a À pas de loup. 0pNiveau 3, Je dévore les livres

### 440 20a Janua linguarum. 0pSeries maior, 0x0075-3114 ; v100

### 0v - Désignation des volumes ou désignation séquentielle

La sous-zone 0v renferme le numéro de volume ou la désignation séquentielle qui identifie un document précis dans une collection.

### 440 00a Collection Les quatre soleils ; vv. 1

### 440 00a Profils de marché du GRAMI ; vG98-01

### 0w - Numéro de contrôle de notice bibliographique

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

### 0x - Numéro international normalisé des publications en série

La sous-zone  $\dagger x$  renferme le numéro international normalisé des publications en série (ISSN) d'un titre de collection. L'ISSN est un élément de donnée attribué par un organisme autorisé. Les ISSN sont attribués à des publications en série, y compris les collections par des centres nationaux sous les auspices du *Réseau ISSN*.

**440**  $\dagger a$ Centre of Asian Studies occasional papers and monographs,  $\dagger x$ 0378-2689 ;  
 $\dagger v$ no. 57

Nota : Si un document possède un ISSN pour la collection mais n'a pas de titre de publication en série, on entre l'ISSN dans la zone 500 (Note générale).

**500**  $\dagger a$ "ISSN 0399-3388."

#### $\dagger 0$ - Numéro de contrôle de notice d'autorité

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### $\dagger 6$ - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### $\dagger 8$ - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation

L'usage de signes de ponctuation entre les sous-éléments d'une zone de mention de collection est habituellement dicté par des règles de catalogage descriptif. Il n'y a pas de point à la fin de la zone 440, à moins que le dernier mot soit une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une autre donnée se terminant par un signe de ponctuation.

### Espaces

Il n'y a pas d'espaces entre les lettres des sigles ou des initiales de noms personnels qui font partie du titre de la collection.

**440**  $\dagger a$ Collection de l'Institut des hautes études de l'OTAN.  $\dagger n$ Collection E,  $\dagger p$ Sciences  
appliquées ;  $\dagger v$ v. 66

### Données temporaires

Si une partie de l'information de désignation séquentielle ou des volumes peut changer (sous-zone  $\dagger v$ ) (p. ex., si la notice d'un document en plusieurs parties n'est pas complète), on utilise habituellement des parenthèses en chevron (<...>) pour entrer la partie de l'information de désignation séquentielle ou des volumes qui peut changer. Au fur et à mesure que l'on ajoute des parties, on met l'information à jour.

**440**  $\dagger a$ Collection sur la surveillance de la pollution ;  $\dagger v$ <3>-5

### Constantes d'affichage

(...)	<i>[parenthèses]</i>
ISSN	<i>[légende de l'ISSN]</i>

Les parenthèses qui enferment habituellement une mention de collection ne sont pas utilisées dans une notice MARC. Elles peuvent être générées par le système comme constantes d'affichage associées à l'étiquette de zone.

*Zone de contenu désignée :*

## Annexe H

440 0#À pas de loup. #pNiveau 2, Je sais déjà lire

Exemple d'affichage :

(À pas de loup. Niveau 2, Je sais déjà lire)

Le sigle ISSN précédant le numéro international normalisé des publications en série dans la sous-zone #x n'apparaît pas dans une notice MARC. Cependant, le système peut générer le sigle dans une mention de collection en tant que constante d'affichage associée au contenu de la sous-zone #x.

Zone de contenu désignée :

440 0#Western Canada series report, #x0317-3127

Exemple d'affichage :

(Western Canada series report, ISSN 0317-3127)

Le rappel de *Collection*, précédé d'un chiffre romain, peut être généré par le système en tant que constante d'affichage associée à l'étiquette. Il indique qu'on doit entrer une vedette secondaire pour la collection qui doit être exclusive à l'ISSN. Le rappel ne paraît pas dans une notice lisible par machine.

### Articles initiaux

Les articles initiaux, par exemple le, la, une, etc., apparaissant en début de titre d'une zone 440 sont transcrits en prenant soin d'inscrire la valeur du nombre de caractères à ignorer dans le classement dans le second indicateur.

---

### CONVERSION À LA ZONE COURANTE

Pour construire une zone 490 (Mention de collection), régler le premier indicateur de la zone 490 à 1 puis le second indicateur avec un blanc (0), ensuite enchaîner les sous-zones #a, #n et #p de la zone 440 et placer la nouvelle chaîne dans la sous-zone #a de la zone 490; et ensuite copier le contenu des sous-zones #v, #x, #6 et #8 dans les sous-zones correspondantes de la zone 490. Toutes les sous-zones complémentaires de la zone 440 ne se convertissent pas à la zone 490, mais par contre elles le sont avec la zone 830.

Tous les indicateurs ainsi que toutes les sous-zones de la zone 440 peuvent être convertis avec les mêmes valeurs des indicateurs et des sous-zones pour la construction d'une zone 830 (Vedette-secondaire de collection / Titre uniforme).

---

### HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#h – Indication générale du genre de document [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

#n – Numéro de la partie ou de la section du document

#p – Nom de la partie ou de la section du document

Les sous-zones #n et #p ont été définies en 1980. Auparavant, on n'utilisait pas de sous-zones distinctes pour les numéros et les noms de parties.

#w – Numéro de contrôle de notice bibliographique [NOUVEAU, 2007]

#0 – Numéro de contrôle de notice d'autorité [NOUVEAU, 2007]